



AUX CONTRIBUABLES
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par la soussignée, Emilie Tremblay,
secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 322 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 260 AFIN D'AJUSTER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION ET DE RETIRER L'AJOUT DE L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ D' « ACTIVITÉS COMMERCIALES ASSOCIÉES AU TRANSPORT PAR HYDRAVION DES PERSONNES ET MARCHANDISES » DANS LA ZONE V-1

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 322 énoncé ci-haut;

PRENEZ AVIS QUE le Conseil municipal suite à l'adoption du projet de règlement cité ci-haut, par sa résolution numéro 2014-11-04 à la séance ordinaire du 5 novembre 2014, tiendra une assemblée publique de consultation le 19 novembre 2014 à compter de 19h dans la salle du Centre récréatif Aimélaquois située au 121, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, en conformité aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement numéro 322 contient des dispositions propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 6^e jour du mois de novembre deux mille quatorze.

Emilie Tremblay,
Secrétaire-trésorière adjointe